Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500960-20261019-DEL26065-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Canton de Châteaugiron

DOMAGNÉ
CHAUMERÉ
MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13/10/2026

Date d'affichage : 14/10/2026

Nombre de membres :
- en exercice : 19
- quorum : 10
- présents : 18
- représentés : 1
- votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MAILLARD, Maire.

Etaient présents (18) : Jean-Marc MAILLARD, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Danielle MENARD, Roland GAUTIER, Marion LOISEAU, Jean-Yves ESNAULT, Eric PIROT, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Catherine LEGRAND, Aurélie BERTIER, Céline DESRUES, Céline ECHAROUX, Henry SOUVESTRE

Était excusé (1) :
Eric BRUNCHER ayant donné procuration à Michel JEULAND

Mme Delphine DESILLE a été élue secrétaire de séance.

DEL26065 – Personnel – Création et suppression de deux emplois permanents aux services techniques

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu le budget,
Vu la délibération relative au régime indemnitaire,
Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents et d'en supprimer deux autres en raison de :

- le départ du responsable des espaces verts (mutation vers une autre collectivité) ;
- des besoins pourvus par un contractuel, en décembre 2025, sur un grade d'adjoint technique

En conséquence, le Maire propose :

- 1) La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe au service espaces verts créé par délibération DEL 24049 du 27 mai 2024, à compter du 30 novembre 2026.
- **En contrepartie, la création d'un emploi permanent d'agent des espaces verts à temps complet à compter du 1er décembre 2026**

- 2) La suppression de l'emploi d'adjoint technique au service espaces verts créé par délibération DEL 25043 du 7 juillet 2025, à compter du 30 novembre 2026.
- **En contrepartie, la création d'un emploi permanent d'agent des espaces verts à temps complet à compter du 1er décembre 2026**

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique aux grades de :

- adjoint technique
- adjoint technique principal de 2ème classe
- adjoint technique principal de 1ère classe

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500960-20261019-DEL26065-DE

Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une [illegible] dans le secteur des espaces verts ou de la voirie ou de l'entretien des bâtiments.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

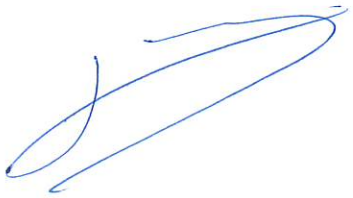
Enfin le régime instauré par la délibération n°24082 du 9 décembre 2024 est applicable.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal,
à l'unanimité,
par un vote à mains levées :

- **ADOPTE** la proposition du Maire :
 - Suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, créé par délibération n°24049 du 27 mai 2024 à effet du 30 novembre 2026
 - Création, en contrepartie, d'un emploi d'agent des espaces verts, à effet du 1er décembre 2026

 - Suppression de l'emploi d'adjoint technique créé par délibération 25043 du 7 juillet 2025, à effet du 30 novembre 2026
 - Création, en contrepartie, d'un emploi d'agent des espaces verts, à effet du 1er décembre 2026
- **MODIFIE** le tableau des emplois
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Pour extrait conforme, le registre dûment signé.
Le Maire,
Jean Marc MAILLARD,



La secrétaire de séance,
Delphine DESILLE,

